



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

TENUE LE MARDI 22 OCTOBRE 2024

AU SALON DU PERSONNEL DU BÂTIMENT BORÉAL

### **Sont présents :**

Mme Mélanie Beaumont, représentante des enseignants  
Mme Marie-Christine Bergeron, directrice adjointe  
Mme Kristel Boulianne-Guillemette, représentante des parents  
Mme Julie Cayouette, représentante des enseignants  
Mme Martine Dion, représentante du service de garde  
M. Jean Drouin, représentant des parents  
Mme Nathalie Malenfant, représentante du personnel professionnel  
Mme Divine Ndayisenga, représentante des parents  
Mme Annick Ntareme, représentante des parents  
Mme Judith Paquette, représentante du personnel de soutien  
Mme Geneviève Péloquin, représentante des parents  
Mme Mireille Thériault, directrice

### **Sont absent(e)s :**

Tous les membres sont présents.

### **Accueil et ouverture de l'assemblée (vérification du quorum – 61 LIP)**

Madame Mireille Thériault souhaite la bienvenue aux membres. Après constatation du quorum, elle déclare la séance ouverte à 19 h.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Les membres ont pris connaissance de l'ordre du jour avant la séance.

**CE-24-25/01** Il est proposé par Mme Julie Cayouette d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2024**

À plusieurs points, il devrait être écrit CÉ au lieu de CE. De plus, au point 9, on doit lire « sorties ».

**CE-24-25/02** Mme Martine Dion propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté avec les coquilles mentionnées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



### 3. Suivis au procès-verbal du 11 juin 2024

Un suivi est fait au point de la Caisse scolaire. Il est nommé que nous poursuivrons de participer au programme proposé pour tous les niveaux sauf pour les classes du préscolaire.

Au point 14.3, une précision est apportée concernant le plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Le document sera présenté plus tard dans la rencontre.

Aussi, au point 3, un suivi est demandé concernant les collations qui sont plus restrictives selon l'enseignant. Il est nommé que la discussion n'a pas été présentée à l'équipe-école considérant le changement de direction. Ce point sera apporté lors de la prochaine rencontre du personnel.

### 4. Adoption des règles de régie interne et dénonciation d'intérêts (art. 66 et 67)

Les règles de régie interne sont présentées et les formulaires de dénonciations d'intérêts sont expliqués et signés.

**CE-24-25/03** Il est proposé par Mme Kristel Guillemette-Boulianne d'adopter les règles de régie interne telles que présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. Élections

- Présidence

Considérant que le Conseil choisit son président parmi les représentants des parents au conseil d'établissement qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire:

---

|                |                 |                                   |
|----------------|-----------------|-----------------------------------|
| M. Jean Drouin | est proposé par | Mme Kristel Boulianne-Guillemette |
|----------------|-----------------|-----------------------------------|

---

Sans autre proposition, la mise en candidature est close.

**CE-24-25/04** M. Jean Drouin est élu par acclamation à la présidence du conseil d'établissement de l'école de Boischatel pour l'année scolaire 2024-2025.

- Vice-présidence

Considérant que le Conseil désigne, en cas d'absence ou d'empêchement du président, parmi ses membres admissibles au poste de président, une personne pour exercer comme vice-président les fonctions et pouvoirs de ce dernier :

---

|                                   |                  |           |
|-----------------------------------|------------------|-----------|
| Mme Kristel Boulianne-Guillemette | est proposée par | Elle-même |
|-----------------------------------|------------------|-----------|

---

Sans autre proposition, la mise en candidature est close.

**CE-24-25/05** Mme Kristel Boulianne-Guillemette est élue par acclamation à la vice-présidence du conseil d'établissement de l'école de Boischatel pour l'année scolaire 2024-2025.



## **6. Mot de la présidence**

M. Jean Drouin remercie les membres pour la confiance témoignée et précise que c'est sa dernière année en tant que parent siégeant au conseil. Il aimerait que les discussions se passent bien et dans le respect.

## **7. Droit de parole au public**

Il n'y a pas de public lors de cette séance.

## **8. Adoption du budget de fonctionnement du CÉ (art. 66)**

Il est proposé qu'un montant de 250 \$ soit prévu pour le fonctionnement du CÉ, comme par les années passées.

**CE-24-25/06** Mme Geneviève Péloquin propose l'adoption du budget de fonctionnement du conseil d'établissement tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. Approbation du calendrier et des modalités des rencontres 2024-2025 (art. 67)**

Le calendrier des séances ainsi que les modalités des rencontres sont présentés à l'ensemble des membres. Il est important de confirmer ou non sa présence lors de la réception de la convocation, nous permettant ainsi d'inviter un substitut au besoin. Certaines rencontres se feront en présentiel et d'autres en virtuel.

Il doit être lu mercredi pour les mois de décembre, janvier et février. Le document corrigé sera retourné.

**CE-24-25/07** Mme Judith Paquette propose l'approbation du calendrier et des modalités des rencontres tels que présentés avec la correction des jours pour les mois mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. Nomination des représentants de la communauté (art. 42)**

Il est proposé d'offrir à M. Claude Martin de la municipalité de Boischatel, l'un des postes de représentant de la communauté. La direction se chargera de communiquer avec lui.

Les membres sont invités à soumettre d'autres suggestions. Les membres ayant des gens ou entreprises à proposer sont invités à écrire à la direction de l'école. Il est possible d'avoir jusqu'à 2 membres de la communauté qui participent aux rencontres.

## **11. Approbation de la tarification du service de garde (art. 454.1)**

Le document concernant la tarification du service de garde est présenté. Il est expliqué que les coûts des journées pédagogiques sont plus élevés en fonction des activités organisées.

**CE-24-25/08** Mme Kristel Boulianne-Guillemette propose l'approbation de la tarification du service de garde telle que présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## **12. Approbation des activités multidisciplinaires (art. 87)**

La direction de l'école présente le document des activités multidisciplinaires prévues au calendrier. De plus, ces activités sont financées en grande partie par l'école, mais il y a un montant de 15 \$ qui se trouve sur la facture scolaire de chacun des élèves pour combler le manque. Il est mentionné que ces activités sont toutes organisées par une enseignante de l'école.

**CE-24-25/09** Mme Nathalie Malenfant propose l'approbation des activités multidisciplinaires telles que présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **13. Approbation des activités et sorties (art. 87)**

Le document a été remis séance tenante. Les activités sont présentées par niveau. Il est mentionné que les activités et sorties pour les élèves de 6<sup>e</sup> année seront présentées lors d'une prochaine rencontre. Les montants sont approximatifs étant donné qu'il manque les coûts pour le transport. Sur le tableau des 3<sup>e</sup> année, on doit lire 2025 à l'activité de Zoom nature et du Saisonnier. Aussi, il est précisé que le groupe de multi niveau 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> année est inclus dans le tableau des 4<sup>e</sup> année.

Pour ce qui est de l'activité du Camp Trois-Saumons pour les élèves de 5<sup>e</sup> année, il est mentionné que cette sortie demeure un projet. Il manque des informations pour pouvoir présenter et approuver cette activité. Il est proposé de ramener ce point lors d'une prochaine rencontre si nécessaire. De plus, il est précisé par un membre du conseil qu'il y a beaucoup d'insatisfaction de la part des parents des élèves qui ne participeront pas à cette classe verte. Dans la possibilité de réaliser cette activité, il est proposé de faire une campagne de financement pour aider les familles à couvrir les coûts.

Il est demandé si des balises claires pouvaient être travaillées pour les choix et les planifications des activités d'envergures pour les équipes niveaux.

Un vote est fait à main levée pour l'approbation des activités et sorties en excluant le projet du Camp Trois-Saumons.

**CE-24-25/10** Mme Martine Dion propose l'approbation des activités et sorties telles que présentées en excluant le projet de classe verte au Camp Trois-Saumons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **14. Présentation et adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est présenté point par point par la direction de l'école. Il est précisé que Mme Geneviève Roger est Agente en réadaptation. Son rôle dans notre école est expliqué et il est mentionné qu'elle sera avec nous pour l'année. Les annexes sont bien exposées et des précisions sont apportées lors de questions.

Dans l'annexe 2 et dans l'agenda, qui se trouve être le même document au nom de « Protocole d'intervention », les astérisques seront retirés.

**CE-24-25/11** Mme Annick Ntareme propose l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## **15. Formation pour les conseils d'établissement (art. 53 et 459.5)**

Comme il s'agit d'une formation obligatoire et que de nouveaux documents peuvent être publiés, ce point restera à l'ordre du jour pour nos prochaines séances. On explique aussi que les documents présentés sont disponibles sur le site de formation obligatoire des conseils d'établissement ([Formation obligatoire des conseils d'établissement - Gouvernance scolaire](#)).

## **16. Information de la direction**

### **16.1. Dérogations alimentaires**

La direction de l'école informe que les dérogations alimentaires qui ont été choisies sont l'Halloween, Noël et la fin de l'année. Il est précisé que ces dérogations sont également mises en place pour le service de garde. Il est mentionné que le maïs soufflé fait partie des dérogations dans la politique alimentaire du Centre de services scolaire. Il n'est donc pas autorisé à d'autres moments que les trois nommés ci-haut.

## **17. Mot du représentant au comité de parents**

Il n'y a pas de représentant. Ce point sera retiré pour les prochaines rencontres.

## **18. Varia**

Aucun point de varia n'a été ajouté.

## **19. Levée de la séance**

**CE-24-25/12** Considérant que l'ordre du jour est épuisé, Mme Mélanie Beaumont propose la levée de la séance à 21 h 07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Jean Drouin  
Président

Mireille Thériault  
Directrice

Marie-Christine Bergeron  
Directrice adjointe

Secrétaire : Audrey Mathieu